

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)

FR0014014WT9 - Devise : EUR

Émetteur : Amundi Finance Emissions, membre du groupe Amundi.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer au site www.amundi-finance-emissions.com ou appeler le +33 1 76 33 30 30.

L'AMF est chargée du contrôle de Amundi Finance Emissions en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

Ce document a été publié le 16 décembre 2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Titre de créance, régis par le droit français, émis par Amundi Finance Emissions

Durée : Ce produit arrive à échéance le 8 avril 2032 (la « Date d'échéance ») si aucun événement de rachat anticipé n'a lieu.

Objectifs : Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) est un placement lié à l'évolution de l'indice Euronext Euro Leaders Decrement 3.75% calculé dividendes nets des retenues à la source réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 3,75 % par an (ci-après l'« Indice »), indice des marchés actions de la zone euro, composé de 30 entreprises impliquées dans des secteurs stratégiques clés pour l'avenir économique, la compétitivité et la croissance européenne, d'une durée de 6 ans.

Hors cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et hors cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A, Crédit Agricole SA (le « Garant »), s'engage à rembourser, à l'échéance aux investisseurs la valeur de remboursement de ce produit, tel que décrit ci-dessous.

Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) est commercialisé du 15 janvier 2026 (inclus) au 12 mars 2026 jusqu'à 17h00 (inclus) sauf clôture anticipée de la période de souscription ou retrait au gré de l'Emetteur, sans préavis. Dans ce cas, l'ordre de souscription sera automatiquement annulé et le montant de souscription sera restitué à l'investisseur. Si l'Emetteur exerce ce droit, un communiqué sera publié sur son site internet <https://www.amundi-finance-emissions.com>.

Le terme « Capital » désigne la valeur nominale du Titre égale à 100€. Le Capital, les gains et rendements éventuels sont présentés :

- Hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès,
- Hors frais et hors fiscalité liée au cadre d'investissement sélectionné,
- Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et défaut, liquidation, ou mise en résolution du Garant.

L'objectif du placement est de bénéficier d'une formule construite pour une durée de vie maximum de 6 ans, susceptible d'être remboursée automatiquement par anticipation tous les deux ans, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'Indice. A 2 ou 4 ans, si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) est automatiquement remboursé par anticipation à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante et offre à l'investisseur le Capital augmenté d'un gain⁽²⁾ fixe plafonné à 7,00% multiplié par le nombre d'années écoulées (cf. tableau ci-dessous) :

Année	Si le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à la Valeur Initiale ⁽¹⁾ , le	Date de Remboursement Anticipé Automatique	Gain ⁽²⁾ fixe plafonné	Taux de Rendement Annuel Brut (TRAB) ⁽³⁾
2	23 mars 2028	10 avril 2028	14,00%	6,75%
4	25 mars 2030	10 avril 2030	28,00%	6,36%

Par exemple, en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique à l'année 2, si le cours de clôture de l'Indice constaté le 25 mars 2030 est supérieur ou égal à la Valeur Initiale⁽¹⁾ de l'Indice, Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) sera remboursé automatiquement par anticipation à 4 ans, le 10 avril 2030 à 128% du Capital.

En l'absence de Remboursement Anticipé Automatique, la « Valeur 6 Ans de l'Indice », correspondant au cours de clôture de l'Indice du 19 mars 2032, est constaté et Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) est remboursé le 8 avril 2032:

- au Capital diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice si la Valeur 6 Ans de l'Indice est strictement inférieure à 60% de la Valeur Initiale⁽¹⁾ (soit une perte d'au moins 40% du Capital),
- au Capital (soit un TRAB de 0,00%⁽³⁾), si la Valeur 6 Ans de l'Indice est supérieure ou égale à 60% et strictement inférieure à la Valeur Initiale⁽¹⁾
- au Capital augmenté d'un gain⁽²⁾ fixe plafonné à 7,00% multiplié par le nombre d'années écoulées soit 42,00% (soit un TRAB de 6,02%⁽³⁾) si la Valeur Finale de l'Indice est supérieure ou égale à la Valeur Initiale⁽¹⁾.

⁽¹⁾ La Valeur Initiale de l'indice correspond la moyenne arithmétique des cours de clôture du 10 avril 2026, 13 avril 2026 et 14 avril 2026

⁽²⁾ Appliqué au Capital

⁽³⁾ Calculé sur la période du 8 avril 2026 à la date de remboursement correspondante.

Avantages de la formule :

- Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) peut arriver à échéance avant les 6 ans. A 2 ou 4 ans, si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur perçoit le Capital augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 7,00 % multiplié par le nombre d'années écoulées et le produit s'arrête automatiquement ;

- Sinon, à l'échéance des 6 ans, si le produit n'est pas remboursé par anticipation :

- Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur perçoit le Capital augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 42,00%
- En cas de baisse de l'Indice jusqu'à 40% par rapport sa Valeur Initiale, l'investisseur bénéficie du Capital, dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la période de souscription.

Inconvénients de la formule :

- Risque de perte en Capital, non mesurable *a priori*, pouvant aller jusqu'à l'intégralité du Capital :
 - En cours de vie : en cas de revente des Titres avant l'échéance, il existe un risque de perte partielle ou totale du Capital non mesurable *a priori* : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente,
 - Il existe un risque de perte en capital même à la Date d'échéance en cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant
 - A la Date d'échéance, le Capital n'est pas garanti. Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 40% par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur subit une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice : il existe donc un risque de perte de l'intégralité du Capital.
- L'investisseur ne connaît pas *a priori* l'échéance du produit qui peut avoir lieu à 2 ou 4 ans, selon l'évolution de l'Indice. Il doit conserver les Titres jusqu'à l'échéance du produit ou jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé pour bénéficier de la formule.
- L'Indice est calculé, dividendes nets des retenues à la source réinvestis et en retranchant un montant forfaitaire de 3,75% par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 3,75% par an. Les taux des retenues à la source appliqués aux dividendes peuvent évoluer à la hausse et être défavorable à la performance de l'Indice.
- L'investisseur ne peut pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- Le rendement du produit ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une Inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des produits, qui visent à obtenir un rendement fixe sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Informations complémentaires : La valeur de rachat du produit sera fonction de la formule décrite ci-dessus.

De plus amples détails sur la formule et ses ajustements possibles en cas d'événements de marché sont exposés dans les Conditions Définitives, le Prospectus de Base du produit et ses éventuels suppléments.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 8 avril 2032.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si l'Émetteur et le Garant ne sont pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit. Veuillez-vous reporter aux Conditions Définitives du produit.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée Investissements 10 000 EUR		Jusqu'à ce que le produit soit acheté ou arrive à l'échéance Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti.	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'achat ou à l'échéance (remboursement par anticipation ou échéance)
Scénario de tensions (le produit est résilié après 6 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6 906 € -30,94%	3 871€ -14,63%
Scénario défavorable (le produit est résilié après 2 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 934 € -10,66%	11 400€ 6,75%
Scénario intermédiaire (le produit est résilié après 2 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 375 € 3,75%	11 400€ 6,75%
Scénario favorable (le produit est résilié après 4 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11 024 € 10,24%	12 800€ 6,36%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Les performances affichées sont le résultat de la formule pour différents scénarios du sous-jacent. En cas de sortie avant l'échéance du produit, la valeur de rachat est estimée en tenant compte des conditions de marché et des coûts de sortie applicables. Aucune hypothèse de réinvestissement n'est appliquée

Que se passe-t-il si Amundi Finance Emissions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance ou de faillite de l'Émetteur, vous pouvez prétendre à un paiement de la part du Garant en vertu d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de tout montant exigible.

En cas de défaillance ou de faillite du Garant, ou si le Garant fait l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), vous pourrez subir une perte à hauteur de la totalité du montant investi. Ce produit n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si le produit est acheté dès la première date possible : 10/04/2028	Si le produit arrive à échéance
Coûts totaux	357,25 €	757,25 €
Incidence des coûts annuels*	1,83%	1,27%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,27% avant déduction des coûts et de 0% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	Jusqu'à 157 €
Coûts de sortie	Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez. Si le produit est remboursé par anticipation ou si vous conservez le produit jusqu'à l'échéance, vous ne payez pas de frais de sortie.	51 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	100 €
Coûts de Transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction.	
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 6 ans, qui correspond à l'échéance du produit, si aucun événement de remboursement automatique n'a eu lieu. Le produit est conçu pour être détenu jusqu'à sa Date d'échéance ; vous devez être prêt à conserver votre investissement jusqu'à l'échéance. Si vous vendez avant la Date d'échéance du produit des coûts de sortie peuvent s'appliquer et la performance ou le risque de votre investissement pourrait être touchés de façon négative. Veuillez-vous reporter à la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour obtenir des informations sur le coût et l'incidence au fil du temps si vous vendez avant la Date d'échéance.

Calendrier des ordres : dans des conditions normales de marché, afin de vous permettre de revendre avant la Date d'échéance, le produit sera coté quotidiennement à la Bourse de Paris jusqu'au 5e jour ouvrable avant la Date d'échéance. Dans des conditions exceptionnelles de marché, la revente du produit pourra être temporairement suspendue.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Finance Emissions au 91-93, boulevard Pasteur, CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France
- Envoyer un e-mail à contacts.emissions-ca@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire sur le produit, en particulier le prospectus de base, tout supplément à celui-ci, les Conditions Définitives et d'autres documents d'informations relatifs au produit sont publiés sur le site Internet de l'Émetteur : www.amundi-finance-emissions.com, conformément aux dispositions légales applicables. Ces documents sont également disponibles gratuitement auprès d'Amundi Finance Emissions au 91-93, boulevard Pasteur, CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie, du plan d'épargne retraite assurance ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Place de cotation : Paris Stock Exchange: Euronext Paris - www.euronext.com

Le produit n'est en aucun cas sponsorisé, vendu ou promu par un marché boursier, un indice, une bourse de valeurs ou un promoteur d'indice concerné.

Périodes de souscription du 15 janvier 2026 au 12 mars 2026 en assurance vie et compte-titres ou du 22 janvier 2026 au 12 mars 2026 en plan d'épargne retraite assurance*

Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)

Titre de créance, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie du produit et à l'échéance



Éligibilité : Compte-titres ordinaire, plan d'épargne retraite individuelle en compte-titres ordinaire ("PERI CTO"), assurance vie et plan d'épargne retraite assurance.

Durée de l'investissement conseillée : 6 ans (sauf en cas de Remboursement Anticipé Automatique).

Vous devez donc disposer d'un horizon de placement de 6 ans.

Le produit est émis par **Amundi Finance Émissions** (l'**« Émetteur »**, véhicule d'émission dédié de droit français) et **Crédit Agricole S.A.** (le **« Garant »**) offre la garantie du paiement des sommes dues par l'Émetteur, au titre de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** (le **« Titre »**). Il est soumis au **risque de défaut ou de liquidation** de l'Émetteur Amundi Finance Émissions et au **risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution** du Garant Crédit Agricole S.A. entraînant notamment une dépréciation totale ou partielle des Titres ou une conversion partielle ou intégrale des Titres en actions de l'Émetteur.

Il est recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'au 8 avril 2032 (la « Date d'Échéance »). **En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.** Les risques associés à l'investissement dans ce produit sont détaillés dans la présente brochure.

Le Capital, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais liés à l'assurance vie ou au plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement ou arbitrage, frais de transfert, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales, hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

Le rendement du produit indiqué ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.

* Pour les investisseurs ayant souscrit pendant la Période de Souscription (du 15 janvier 2026 au 12 mars 2026 jusqu'à 17h00 inclus en assurance vie et compte-titres ou du 22 janvier 2026 au 12 mars 2026 jusqu'à 17h00 inclus en plan d'épargne retraite assurance sauf clôture anticipée ou annulation sans préavis au gré de l'Émetteur).

Communication à caractère promotionnel : veuillez vous référer au Prospectus de Base, aux Conditions Définitives et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.



Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie du produit et à l'échéance

Hors cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et hors cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. garantit les sommes dues par l'Émetteur aux investisseurs de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** telles que décrites dans la « Description du remboursement » en page 9.

L'Émetteur (Amundi Finance Émissions), l'Agent de Calcul et Agent Placeur (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), les compagnies d'assurance vie du groupe Crédit Agricole ainsi que les distributeurs de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

■ Le terme « Capital » utilisé dans ce document désigne la Valeur Nominale des Titres.

Le remboursement de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** mentionné dans ce document est valable à la Date d'Échéance :

- hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A., pour les investissements réalisés entre le 15 janvier 2026 (ou le 22 janvier 2026) et le 12 mars 2026 inclus et est calculé sur la base de la Valeur Nominale de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)**,

- hors frais liés à l'assurance vie ou au plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement ou arbitrage, frais de transfert, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès,

- hors fiscalité et contributions sociales et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

■ Les performances, pertes et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir du 8 avril 2026 et sont calculés hors frais liés à l'assurance vie ou au plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement ou arbitrage, frais de transfert, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales, et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

■ Euronext Euro Leaders Decrement 3,75% ou "Indice" : désigne l'indice boursier composé des 30 entreprises européennes impliquées dans des secteurs stratégiques clés pour l'avenir économique, la compétitivité et la croissance européenne. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des retenues à la source versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,75% par an.

Les points Clés

- **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** est un placement d'une durée maximum de 6 ans lié aux marchés actions à travers l'indice Euronext Euro Leaders Decrement 3,75%.
- Il peut être remboursé automatiquement par anticipation à 2 ou à 4 ans si, à la Date de Constatation Intermédiaire concernée, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- Les gains annoncés sont des gains prédéterminés et plafonnés.
- Ce placement présente un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique, la valeur de l'Indice à la Date de Constatation Finale est inférieure à 60% de sa Valeur Initiale (soit une baisse de l'Indice de plus de 40% par rapport à sa Valeur Initiale). Cette perte en capital serait égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital pourra être totale.

Comment fonctionne Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) ?

Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) est un placement d'une durée maximum de 6 ans avec un Remboursement Anticipé Automatique, possible tous les 2 ans selon l'évolution de l'Indice. La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture des 10 avril 2026, 13 avril 2026 et 14 avril 2026.

Tous les 2 ans (à 2 ans et à 4 ans), la Valeur de l'Indice est constatée et correspond au cours de clôture de l'Indice à la Date de Constatation Intermédiaire concernée.

Si, la Valeur de l'Indice à 2 ou 4 ans est supérieure ou égale à sa Valeur Initiale, alors le produit s'arrête automatiquement et Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) sera remboursé de :

L'intégralité du Capital⁽¹⁾



Un gain fixe de 7%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées soit un TRAB de 6,75%⁽²⁾ à 2 ans et de 6,36%⁽²⁾ à 4 ans

Sinon le produit continue jusqu'à la Date d'Échéance

À la Date d'Échéance, en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique,
La Valeur Finale de l'Indice est constatée et correspond au cours de clôture de l'Indice à la Date de Constatation Finale
Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) sera remboursé comme suit :

Si la Valeur Finale de l'Indice est supérieure ou égale à 100 % de sa Valeur Initiale

Si la Valeur Finale de l'Indice est inférieure à 100 % et supérieure ou égale à 60 % de sa Valeur Initiale

Si la Valeur Finale de l'Indice est inférieure à 60 % de sa Valeur Initiale

L'intégralité du Capital⁽¹⁾
+
un gain fixe de 7%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 42%⁽¹⁾ soit un TRAB de 6,02%⁽²⁾

L'intégralité du Capital⁽¹⁾
soit un TRAB de 0%⁽²⁾

Le Capital⁽¹⁾ diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice.
Vous subissez alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en Capital pourra être totale.

BON À SAVOIR

**Les Dates de Constatation Intermédiaires et la Date de Constatation Finale de l'Indice sont définies en page 9.
Pour plus de détails, consulter la rubrique : « Description du remboursement » en page 9.**

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, arbitrage, de transfert, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 8 avril 2026 à la Date de Remboursement Anticipé Automatique concernée ou à la Date d'Échéance.

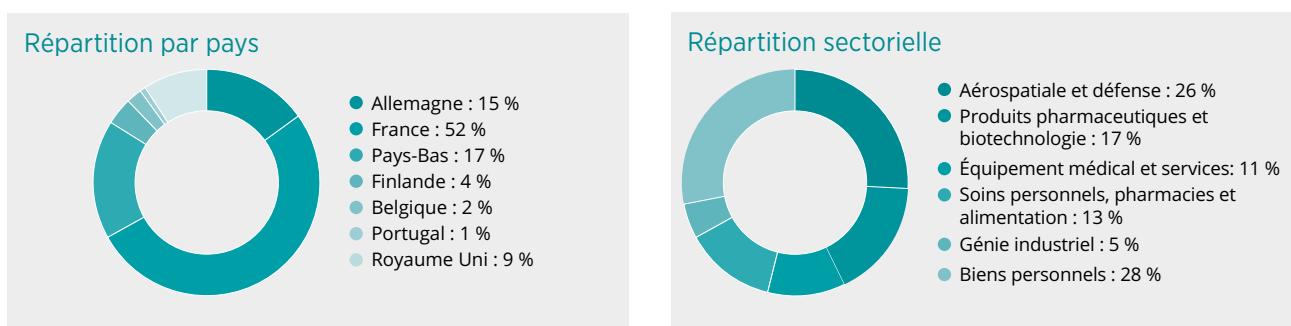
L'indice Euronext Euro Leaders Decrement 3.75 % en détail

Lancé par Euronext le 28 novembre 2025, l'indice Euronext Euro Leaders Decrement 3.75 % vise à sélectionner 30 entreprises européennes impliquées dans des secteurs stratégiques clés pour l'avenir économique, la compétitivité et la croissance européenne.

Une sélection des entreprises en 3 étapes



Ces 3 étapes sont répétées chaque trimestre



Source : www.euronext.com - Données au 8 décembre 2025

Le calcul de l'Indice

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des retenues à la source qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,75 % par an. Si les dividendes sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. À titre d'information, le taux de rendement moyen des dividendes nets payés par les actions de l'Indice sur les 10 dernières années s'élève à 1,79 %. Ce taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice Euronext Euro Leaders calculé dividendes nets réinvestis et l'indice Euronext Euro Leaders calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué du 4 décembre 2015 au 5 décembre 2025 (source Euronext).

Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

Pour plus d'informations sur l'Indice : www.euronext.com (Symbole : EELD3)

Quelles entreprises composent l'Indice au 8 décembre 2025 ?

LVMH	ESSILORLUXOTTICA	BAYER AG	KERING	WARTSILA OYJ ABP	BEIERSDORF AG
UNILEVER	L'OREAL	AHOLD DEL	THALES	SIEMENS HEALTHINEERS	GEA GROUP AG
AIRBUS	RHEINMETALL	UCB	MTU AERO ENGINES AG	METSO CORPORATION	EUROFINS SCIENT.
SAFRAN	HERMES INTL	ADIDAS AG	PHILIPS KON	QIAGEN NV	J.MARTINS,SGPS
SANOFI	ARGENX SE	KONE OYJ	MERCK KGA	CARREFOUR	KION GROUP AG

Événements exceptionnels affectant l'indice Euronext Euro Leaders Decrement 3.75 %

Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)**.

Avantages et inconvénients de Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)

Pour les investisseurs ayant souscrit entre le 15 janvier 2026 (ou le 22 janvier 2026) et le 12 mars 2026 inclus

AVANTAGES

À 2 ou à 4 ans, si la Valeur de l'Indice est supérieure ou égale à sa Valeur Initiale, le produit est remboursé par anticipation et l'investisseur est remboursé de l'intégralité de son Capital⁽¹⁾ majoré d'un gain fixe de 7%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées (soit un TRAB de 6,75%⁽²⁾ à 2 ans et de 6,36%⁽²⁾ à 4 ans).

Sinon à la Date d'Échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation :

- Si la Valeur Finale de l'Indice est supérieure ou égale à sa Valeur Initiale, l'investisseur est remboursé de l'intégralité de son Capital⁽¹⁾ initialement investi majoré d'un gain fixe de 7%⁽¹⁾, multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 42%⁽¹⁾, soit un TRAB de 6,02%⁽²⁾ ;
- Si la Valeur Finale de l'Indice est inférieure à 100% de sa Valeur Initiale et supérieure ou égale à 60% de sa Valeur Initiale (c'est-à-dire si la baisse de l'Indice est comprise entre 0% et 40% par rapport à sa Valeur Initiale), l'intégralité du Capital⁽¹⁾ sera remboursée (soit un TRAB de 0%⁽²⁾) ;

Dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la Période de Souscription du 15 janvier 2026 (ou du 22 janvier 2026) au 12 mars 2026 et a conservé son placement jusqu'à la Date d'Échéance ou jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique concernée, hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation et mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

INCONVÉNIENTS

Risque de perte en Capital, non mesurable *a priori*, pouvant aller jusqu'à l'intégralité du Capital⁽¹⁾ :

- En cours de vie : en cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte partielle ou totale du Capital non mesurable *a priori* : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
- À la Date d'Échéance, si la Valeur Finale de l'Indice est inférieure à 60 % de la Valeur Initiale (soit une baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à sa Valeur Initiale), l'investisseur recevra le Capital⁽¹⁾ initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice⁽³⁾ et subira une perte pouvant être partielle ou totale du Capital initialement investi.
- Il existe un risque de perte en capital même à la Date d'Échéance en cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant.

L'échéance du produit n'est pas connue à l'avance. L'investisseur doit conserver son placement jusqu'à la Date d'Échéance ou jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique, pour bénéficier du remboursement tel que décrit en page 9.

L'indice Euronext Euro Leaders Decrement 3,75 % est calculé, dividendes nets des retenues à la source réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 3,75 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 3,75 % par an.

Si les dividendes nets des retenues à la source versés par les actions composant l'Indice sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 3,75 % par an, la performance de l'indice Euronext Euro Leaders Decrement 3,75 % en sera pénalisée par rapport à l'indice calculé hors dividendes.

Les taux des retenues à la source appliqués aux dividendes peuvent évoluer à la hausse et être défavorables à la performance de l'Indice.

Le gain fixe est limité à 7%⁽¹⁾ par années écoulées, l'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, en raison du mécanisme de plafonnement des gains.

Le rendement du produit ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une Inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.

Les principaux risques de Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) sont indiqués dans la rubrique « Avertissement », page 9.

Questions / Réponses

Puis-je revendre Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) avant la Date d'Échéance ?

- Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) fera l'objet d'une cotation quotidienne à la Bourse de Paris dans les conditions normales de marché, jusqu'au 5^e jour ouvré avant la Date d'Échéance.
- Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la Date d'Échéance, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché au moment de cette revente. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en Capital non mesurable *a priori* pouvant aller jusqu'à la perte de l'intégralité du Capital⁽¹⁾).
- Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

Comment suivre l'évolution de Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) ?

- La performance finale de Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) ne sera connue qu'à la Date d'Échéance. En cours de vie du produit, elle dépend des conditions de marché du moment. Il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital⁽¹⁾ en cours de vie et à l'échéance.
- Toutefois, vous pouvez suivre la valorisation de Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) sur www.ca-sicavetfc.com et l'évolution de l'Indice, sur le site Internet : www.euronext.com (symbole : EELD3)
- Votre Conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, arbitrage, de transfert, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 8 avril 2026 à la Date de Remboursement Anticipé Automatique concernée ou à la Date d'Échéance.

(3) Voir « Comment fonctionne Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) ? » en page 2.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les exemples de scénarios théoriques ci-après sont exclusivement donnés à titre indicatif, afin de mieux comprendre le mécanisme de l'investissement proposé. Les exemples de performance ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas garants des rendements à venir. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant, le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples. L'investisseur pourra subir une perte totale en Capital⁽¹⁾.

Scénario défavorable

- Au terme des 6 ans, la Valeur Finale de l'Indice est inférieure à 60 % de sa Valeur Initiale (soit une baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à sa Valeur Initiale).

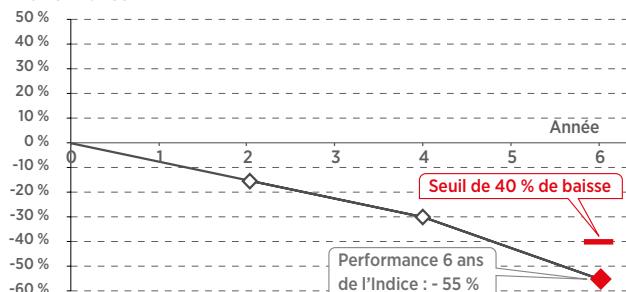
Dans cet exemple, le placement a une durée de 6 ans car les Valeurs de l'Indice à 2 et 4 ans (aux Dates de Constatation Intermédiaires respectives) sont inférieures à sa Valeur Initiale (l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale).

À la Date de Constatation Finale, la Valeur Finale de l'Indice est égale à 45 % de sa Valeur Initiale (soit une baisse de 55 % par rapport à sa Valeur Initiale).

- Vous subissez une perte en Capital⁽¹⁾ égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice (soit 55 %) soit un taux de rendement annuel brut de -12,46 %⁽²⁾.

↔ Performances de l'Indice (par rapport à sa Valeur Initiale)
 ◆ Performance finale de Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)

Performance



Scénario médian

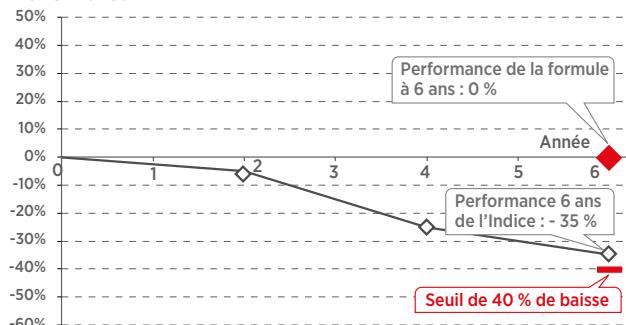
- Au terme des 6 ans, la Valeur Finale de l'Indice est inférieure à sa Valeur Initiale mais supérieure ou égale à 60 % de sa Valeur Initiale (l'Indice a subi une baisse comprise entre 0 % et 40 % par rapport à sa Valeur Initiale).

Dans cet exemple, le placement a une durée de 6 ans car les Valeurs de l'Indice à 2 et 4 ans (aux Dates de Constatation Intermédiaires respectives) sont inférieures à sa Valeur Initiale. (l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale).

À la Date de Constatation Finale, la Valeur Finale de l'Indice est égale à 65 % de sa Valeur Initiale (soit une baisse de 35 % par rapport à sa Valeur Initiale).

- Vous récupérez votre Capital⁽¹⁾ soit un taux de rendement annuel brut de 0 %⁽²⁾.

Performance



Scénario favorable

- Au terme des 2 ans, la Valeur de l'Indice est supérieure ou égale à sa Valeur Initiale (l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur Initiale).

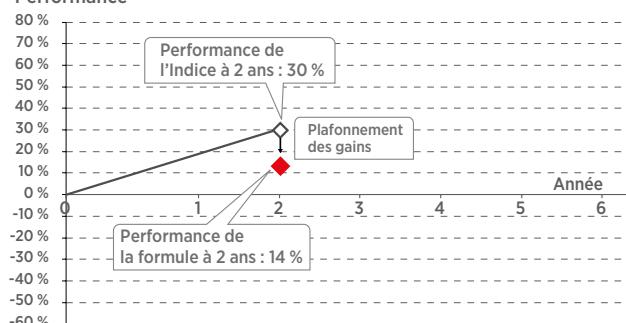
Dans cet exemple, le placement a une durée de 2 ans car la Valeur de l'Indice à 2 ans est supérieure ou égale à sa Valeur Initiale.

À la Date de Constatation Intermédiaire 2 ans, la Valeur de l'Indice est égale à 130 % de sa Valeur Initiale (soit une hausse de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale).

Le produit s'arrête automatiquement (Remboursement Anticipé Automatique) avant la Date d'Échéance.

- Vous récupérez votre Capital⁽¹⁾ majoré d'un gain fixe plafonné de 14 %⁽¹⁾ soit un taux de rendement annuel brut de 6,75 %⁽²⁾. Un investissement direct dans l'Indice délivrerait un taux de rendement annuel brut de 13,98 %. Vous ne profitez pas de la hausse de l'Indice (effet plafonnement).

Performance



(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, arbitrage, de transfert, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 8 avril 2026 à la Date de Remboursement Anticipé Automatique concernée ou à la Date d'Échéance.

Quelles sont les spécificités de Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026), comme unité de compte, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi-supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'Informations Clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com.

Pendant toute la période de commercialisation, les investissements affectés au support **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** sont effectués sur la base d'un Prix de souscription précisé dans la partie « Caractéristiques principales » de la présente brochure. Le Prix de souscription peut varier selon la date d'investissement.

La valeur de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est le Prix de souscription correspondant au jour de valorisation de votre versement ou arbitrage sur ce support tel qu'il résulte des règles de conversion et de capitalisation figurant dans la notice d'information de votre contrat.

Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur, et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant la Date d'Échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable *a priori*. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant la Date d'Échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie. En cas de rachat partiel ou total du contrat, d'arbitrage avant l'échéance de la formule, ou de décès, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance.

À partir du 10 avril 2026, **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** sera coté en Bourse de Paris, sa valorisation reflétera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de janvier 2026, début de la Période de Souscription (soit plus de trois mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du Prix de souscription sur lequel votre versement ou votre arbitrage a été réalisé.

En cas d'annulation par l'assureur de la possibilité d'investir sur l'unité de compte **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

En cas d'exercice par l'Emetteur de son droit de retirer l'offre des Titres **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant la Date d'Échéance, l'Emetteur ou une entité liée financièrement à l'Emetteur peut décider d'acquérir le titre de créance, ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de titres de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)**.

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1%, et pour un investissement réalisé sur la base d'un Prix de souscription de 100€, les taux de rendement annuels à la Date d'Échéance sont, selon les exemples présentés, comme suit :

Exemples	Remboursement brut	Remboursement net	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
À la Date de Constatation Finale, l'Indice est en baisse de 55% par rapport à sa Valeur Initiale	45%	42,37%	-12,46%	-13,34%
À la Date de Constatation Finale, l'Indice est en baisse de 35% par rapport à sa Valeur Initiale	100%	94,15%	0 %	-1%
À la Date de Constatation Intermédiaire à 2 ans, l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale	114 %	117,72 %	6,75 %	5,68 %

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales. **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** en tant qu'unité de compte du plan d'épargne-retraite assurance, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

Quelles sont les spécificités de Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) dans le cadre d'un plan d'épargne-retraite assurance ?

Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) peut être choisi comme unité de compte dans votre plan d'épargne-retraite assurance.

Le plan d'épargne-retraite assurance est un contrat multisupport et ne comporte pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ce contrat comporte des frais sur versement, des frais sur arbitrage, des frais de transfert et des frais de gestion.

Pendant toute la période de commercialisation, les investissements affectés au support **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** sont effectués sur la base du prix de souscription précisé dans la partie « Caractéristiques principales » de la présente brochure. Le Prix de souscription peut varier selon la date d'investissement.

La valeur de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est le Prix de souscription correspondant au jour de valorisation de votre versement ou arbitrage sur ce support tel qu'il résulte des règles de conversion et de capitalisation figurant dans la notice d'information de votre contrat.

Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026) proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut, de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution du Garant de la formule.

Avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable *a priori* en cas de désinvestissement de l'unité de compte par :

- transfert, rachat, ou liquidation du plan d'épargne-retraite ;
- arbitrage ou changement de formule de gestion ;
- ouverture d'un compartiment autre que celui des versements volontaires déductibles ;
- ou en cas de décès de l'adhérent-assuré.

Dans ces conditions, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement automatique anticipé.

À partir du 10 avril 2026, **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflétera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de janvier 2026, début de la Période de Souscription : le prix coté pourra être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du Prix de souscription sur lequel votre investissement a été réalisé.

En cas d'annulation par l'assureur de la possibilité d'investir sur l'unité de compte **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

En cas d'exercice par l'émetteur de son droit de retirer l'offre des Titres de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande désinvestissement de l'unité de compte (par exemple en cas de rachat, de transfert, d'arbitrage ou de dénouement du contrat) avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance ; ces conflits d'intérêts potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** retenue pour la valorisation du plan d'épargne-retraite et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion) viennent diminuer le nombre de parts de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)**.

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1% et pour un investissement réalisé sur la base d'un prix de souscription de 100 euros, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

Exemples	Remboursement brut	Remboursement net	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
À la Date de Constatation Finale, l'Indice est en baisse de 55% par rapport à sa Valeur Initiale	45%	42,37%	-12,46 %	-13,34 %
À la Date de Constatation Finale, l'Indice est en baisse de 35% par rapport à sa Valeur Initiale	100%	94,15 %	0 %	-1%
À la Date de Constatation Intermédiaire à 2 ans, l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale	114 %	117,72 %	6,75 %	5,68 %

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales. **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** en tant qu'unité de compte du plan d'épargne-retraite assurance, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

Caractéristiques principales

Avant tout investissement dans **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 27 juin 2025 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n°25-252 (le "[Prospectus de Base](#)"), le premier supplément en date du 27 août 2025 approuvé par l'AMF sous le n°25-355 (le "[Premier Supplément](#)"), et le deuxième supplément en date du 3 décembre 2025 approuvé par l'AMF sous le n°25-464 (le "[Deuxième Supplément](#)"), constituant ensemble le « Prospectus de Base » et les Conditions Définitives en date du 16 décembre 2025 (les "[Conditions Définitives](#)"). L'approbation du Prospectus de Base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre.

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Amundi Finance Emissions (www.amundi-finance-emissions.com).

- le Document d'Informations Clés en date du 16 décembre 2025 disponible sans frais sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Pendant la Période de Souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base.

Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A

Nature juridique	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie du produit et à l'échéance
Périodes de Souscriptions	En compte-titres et en assurance vie : du 15 janvier 2026 au 12 mars 2026 jusqu'à 17h00 inclus En plan d'épargne retraite assurance : du 22 janvier 2026 au 12 mars 2026 jusqu'à 17h00 inclus Ces Périodes de Souscriptions peuvent être écourtées ou annulées sans préavis au gré de l'Émetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com
Code ISIN	FR0014014WT9
Émetteur	Amundi Finance Émissions, société du groupe Amundi
Garant	Crédit Agricole S.A. garantit le paiement des sommes dues par l'Émetteur
Prix d'émission	Les Titres seront souscrits par l'Agent Placeur au prix de 100 € à la date d'émission le 14 janvier 2026
	Les Titres seront offerts au public sur le marché secondaire au Prix de souscription, lequel dépend du support et de la période de souscription comme suit : En assurance vie : <ul style="list-style-type: none">• 99,81€ du 15 janvier 2026 au 19 janvier 2026 inclus ;• 99,93€ du 20 janvier 2026 au 18 février 2026 inclus ;• 100 € du 19 février 2026 au 12 mars 2026 inclus. En plan d'épargne retraite assurance : <ul style="list-style-type: none">• 99,93€ du 22 janvier 2026 au 18 février 2026 inclus ;• 100 € du 19 février 2026 au 12 mars 2026 inclus. En compte-titres : <ul style="list-style-type: none">• 100 € du 15 janvier 2026 au 12 mars 2026 inclus avec un paiement contre livraison des titres le 8 avril 2026
Date d'Échéance	8 avril 2032 (en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique)
Durée d'investissement conseillée	6 ans
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	10 avril 2028, 10 avril 2030
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, plan d'épargne retraite individuelle en compte-titres ordinaire, contrats d'assurance vie et de capitalisation, plan d'épargne retraite assurance
Valeur Nominale	100 €
Cotation	Les Titres seront admis à la négociation sur Euronext Paris (www.euronext.com) avec effet à compter du 10 avril 2026
Devise	Euro
Niveau de garantie du Capital⁽¹⁾	Titre non garanti en capital, ni en cours de vie du Titre ni à l'échéance
Sous-jacent	Euronext Euro Leaders Decrement 3.75% disponible www.euronext.com (symbole : EELD3)

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, arbitrage, de transfert, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie, hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

Caractéristiques principales

La formule est construite pour une durée de vie de 6 ans, avec un Remboursement Anticipé Automatique possible tous les 2 ans en fonction de l'évolution de l'Indice.

Si la Valeur de l'Indice à une des Dates de Constatation Intermédiaire, à 2 ou 4 ans est supérieure ou égale à 100 % de la Valeur Initiale, **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** est automatiquement remboursé par anticipation et offre à l'investisseur le Capital augmenté d'un gain fixe plafonné à 7%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées soit un TRAB de 6,75%⁽²⁾ à 2 ans et de 6,36%⁽²⁾ à 4 ans

Année	Date de Constatation Intermédiaire	Durée de la formule (Date de Remboursement Anticipé Automatique)	Gain fixe de la formule ⁽¹⁾ de 7% multiplié par le nombre d'années écoulées, soit	Taux de Rendement annuel brut ⁽²⁾
2	23 mars 2028	2 ans (10 avril 2028)	14 %	6,75 %
4	25 mars 2030	4 ans (10 avril 2030)	28 %	6,36 %

Description du remboursement⁽¹⁾

Sinon en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique, la Valeur Finale est constatée à la Date de Constatation Finale et **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** est remboursé à hauteur :

- Du Capital diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice, si la Valeur Finale de l'Indice est strictement inférieure à 60 % de sa Valeur Initiale, (soit une perte d'au moins 40 % du Capital pouvant aller jusqu'à l'intégralité du Capital),
- Du Capital (soit un TRAB de 0 %⁽²⁾), si la Valeur Finale de l'Indice est supérieure ou égale à 60 %, et inférieure à 100 % de sa Valeur Initiale,
- Du Capital augmenté d'un gain fixe plafonné de 7%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées soit 42%⁽¹⁾ (soit un TRAB de 6,02%⁽²⁾) si la Valeur Finale de l'Indice est supérieure ou égale à 100 % de sa Valeur Initiale.

La Valeur Initiale de l'Indice correspond la moyenne arithmétique des cours de clôture du 10 avril 2026, 13 avril 2026 et 14 avril 2026.

La Valeur de l'Indice à 2 ou 4 ans correspond au cours de clôture de l'Indice constaté à la Date de Constatation Intermédiaire Concernnée.

La Valeur Finale de l'Indice correspond au cours de clôture de l'Indice constaté à la Date de Constatation Finale le 19 mars 2032.

Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et dans le Prospectus de Base des Titres.

Marché secondaire

Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché, jusqu'au 5^e jour ouvré avant la Date d'Échéance.

Agent de Calcul

Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts

Pour plus d'information sur les coûts, veuillez vous référer à la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? » du Document d'Informations Clés de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** disponible sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (Caisse Régionales du Crédit Agricole Mutuel, les compagnies d'assurance vie du groupe Crédit Agricole et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 2 % par an des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et *a minima* une fois par an sur la durée de vie du produit.

L'Émetteur (Amundi Finance Émissions), l'Agent de Calcul et Agent Placeur (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), les compagnies d'assurance vie du groupe Crédit Agricole ainsi que les distributeurs de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** (les Caisse Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Facteurs de risques

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives de **Crédit Agricole Conviction (Janvier 2026)** (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :

- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).
- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé au risque de solvabilité du Groupe Crédit Agricole et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut ou de liquidation ou de mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, l'investisseur s'expose au risque de perte de l'intégralité du capital.
- **Risque de mise en résolution** : Si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du Groupe Crédit Agricole, l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital⁽¹⁾. En tant que membres du Groupe Crédit Agricole, l'Émetteur et le Garant Crédit Agricole S.A. pourraient être sujets à une procédure de résolution en cas de défaillance d'une entité du Groupe Crédit Agricole sans pour autant que l'Émetteur ou le Garant ne soit défaillant (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).

Avertissement

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/perdes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais de versement, arbitrage, de transfert, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 8 avril 2026 à la Date de Remboursement Anticipé Automatique concernée ou à la Date d'Échéance.

Avertissement

- **Risque de marché :** En cas de vente avant la Date d'Échéance, l'investisseur ne pourra pas prétendre au remboursement tel que décrit en page 2. Toute vente en cours de vie du Titre se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt et durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable *a priori* par rapport au Capital⁽¹⁾.
- **Risque de perte en capital pour les Titres dont le montant de remboursement est déterminé en fonction d'une formule de calcul et indexé sur l'Indice :** à la Date d'Échéance, toute baisse de l'Indice de plus de 40% par rapport à sa Valeur Initiale entraînera une perte par rapport au Capital⁽¹⁾ qui pourra aller jusqu'à une perte de l'intégralité du Capital⁽¹⁾.
- **Risques relatifs aux titres indexés sur Indices :** En cas d'événements exceptionnels affectant l'indice Euronext Euro Leaders Decrement 3.75 % et afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement du produit. Les montants d'intérêts et/ ou les montants de remboursement dus au titre des Titres pourront être inférieurs (voire significativement inférieurs) au Capital⁽¹⁾.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, arbitrage, de transfert, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A. et a été communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

Émetteur : Amundi Finance Émissions - Société anonyme de droit français - Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085. <http://www.amundi-finance-emissions.com>

Garant : Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au Capital de 9 077 707 050 euros - Siège social : 12 place des États-Unis, (92127) MONTROUGE Cedex - Tél. 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416.

Agent de Calcul et Agent Placeur : Amundi Finance - Société anonyme au capital de 40 320 157 euros - Siège Social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - RCS Paris 421 304 601

Les contrats d'assurance vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. – Predica, S.A. au Capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, dont le siège social est au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances.

Ces contrats ne comportent pas de garantie en Capital. Les contrats d'assurance vie sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur <http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans votre agence Crédit Agricole.

Le plan d'épargne retraite assurance est un contrat d'assurance vie de groupe multisupports, souscrit par ARVIGE auprès de Crédit Agricole Assurances Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, S.A. au capital de 350 929 580 € entièrement libéré, dont le siège social est 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, immatriculée sous le numéro 905 383 667 RCS Paris. Le contrat présente un risque de perte en capital. Les dispositions complètes du contrat figurent dans la Notice d'Information.

Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous droits de propriété relatifs à l'indice Euronext Euro Leaders Decrement 3.75%. Euronext N.V. ou ses filiales, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. et ses filiales ne seront pas tenues responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. « Euronext® » est une marque déposée par Euronext N.V. ou ses filiales.

Crédit photo : Gettyimages

Mise à jour : Décembre 2025

